Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201396-20251217-0215122025-DE

COMMUNE DE MAGOAR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°02-15-12-2025

Date de convocation : 08 Décembre 2025
Date d'affichage : 08 Décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 07
Présents : 07
Votants : 07
Absents :
Procuration :

Présents : Messieurs Mesdames GOURIOU Arnaud, BOUILLENNEC Rachel, LE FEVRE Jean, DERRIEN Daniel, DOLO Adeline, DOLO Katell, RAOULT Jérôme.

Secrétaire de séance : LE FEVRE Jean

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 Décembre à 19 h, le Conseil municipal de la commune de Magoar, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURIOU Arnaud, Maire.

REFECTION PLANCHER DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire résume la situation : un dégât des eaux a été constaté en début d'année 2025, avec une détérioration importante au niveau du plancher de la salle des fêtes.

Il est nécessaire de changer, tout ou partie du plancher de la salle des fêtes. L'EURL Pampanay Jean-Marc, de Lanrivain a proposé un devis avec deux options différentes :

1ère version, surface 42 m² : 3 146, 69 € TTC
2ème version, surface complète : 6 115, 54 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- décide de valider le devis L'EURL Pampanay Jean-Marc, de Lanrivain, option réfection complète pour 6 115, 54 € TTC.

Fait et délibéré à Magoar, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 17 Décembre 2025

LE FEVRE Jean, Deuxième adjoint au Maire
Secrétaire de séance

GOURIOU Arnaud,
Maire

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR)